

# Le bois d'Écouen, une acquisition de la Région

82 hectares de la forêt d'Écouen appartiennent désormais à l'Agence des espaces verts d'Île-de-France. Pourquoi cette acquisition ?

**D**epuis le 2 juillet, l'Agence des espaces verts (Aev) de la Région Île-de-France a acquis 82 hectares de la forêt d'Écouen, une vingtaine restent encore la propriété de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur. Car jusque là, c'était cette dernière qui était propriétaire de la totalité du domaine. Déjà en 1982, l'Aev et la Chancellerie travaillaient ensemble sur le domaine. Une convention avait permis à la Région de s'occuper et d'ouvrir au public la partie forestière du domaine composée notamment du château et de son parc. L'accord prévoyait également la prise en charge de l'aménagement de la forêt et les structures



82 hectares de la forêt d'Écouen appartiennent désormais à la région Île-de-France. Une vingtaine sont encore la propriété de la chancellerie de la légion d'honneur.

## Repères

Composée de feuillus et de chênes, la forêt d'Écouen accueille une faune diverse telles que les lapins, écuireux, chevreuils, renards. Au cours d'une promenade, vous trouverez également une flore riche de pervenches, de jacinthes bleues ou encore de primevères. Un parcours de course et d'orientation, de une randonnée pédestre, une maison forestière et une piste cavalière sont également proposés aux visiteurs.

récréatives au sein de cet espace. Une convention qui avait une durée de cinquante ans mais que la Région a décidé d'anticiper.

### Quel changement ?

Une des raisons qui a motivé cette acquisition réside aussi dans la simplicité des démarches administratives : « *Désormais propriétaire, l'Aev sera moins ralentie dans ses démarches pour faire*

*poser un banc ou d'autres structures* », explique Marc Piron du service de l'urbanisme de la ville d'Écouen. Aucun changement significatif de la forêt n'a donc été convenu.

### Des projets à long terme

Ce rachat sera aussi l'occasion pour la ville de construire des projets à long terme en collaboration avec l'Aev. Une

convention pour l'instauration d'un périmètre régional d'intervention foncière (Prif) est actuellement en discussion. L'objectif étant de permettre une collaboration entre la ville et la Région au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques sur l'espace naturel de la forêt d'Écouen et de ses alentours.

Anaëlle DOMITIEN